



[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Pékin, le 6 janvier 2009

**FRANCIS NIZET**

Monsieur le Directeur,

**Conseiller élu à  
l'Assemblée des  
Français de  
l'Étranger**

Par lettre datée du 16 septembre 2008, j'avais l'honneur d'attirer votre attention sur la situation délicate des élèves du Lycée Français International de Pékin lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité, la réglementation du pays d'accueil au regard des conditions de séjour leur imposant en effet de disposer alors d'un visa différent de celui de leur parent et donc d'avoir le plus souvent à sortir du territoire pour effectuer ces formalités.

Lors de mon intervention à la séance des questions-réponses du 25 septembre 2008 à la session plénière de l'Assemblée des Français de l'Étranger, vous aviez bien voulu me faire savoir que vous aviez évoqué la question en comité interministériel et m'assurer de votre volonté de voir s'engager des pourparlers avec nos partenaires à ce sujet. D'autre part, Madame Odile Soupison, Sous-Directeur de l'administration des Français, m'avait fait part, en marge de la session, de la bonne tournure que semblaient prendre les choses.

A mon retour à Pékin, Monsieur le Premier Conseiller en charge des Affaires Consulaires m'avait redit, lors d'une réunion de travail, la prise en compte du dossier par le poste et les contacts pris avec les autorités locales à ce sujet. En l'attente d'une résolution globale de cette question, il était convenu de traiter les choses au cas par cas pour les élèves ne pouvant renouveler leur visa à l'occasion prévue d'une sortie de territoire. Quelques situations ont pu être réglées ainsi.

Cependant, je viens d'apprendre qu'une de nos élèves au moins a du récemment rentrer en France pour renouveler son visa, à ses frais évidemment, ce qui me semble tout à fait anormal, ceci d'autant que notre lycée, comme vous le savez, est reconnu depuis quelques temps comme établissement de droit chinois. Je pense en particulier aux élèves boursiers pour qui une telle dépense, sans compter évidemment la perte d'énergie et de temps en pleine année d'examen, représente une très mauvaise nouvelle.

J'ai donc l'honneur de solliciter votre bienveillance pour que le sort des élèves dans ce cas puisse être résolu dans les meilleurs délais et pour que ceux-ci puissent rester sur le territoire chinois sans discontinuité au moins jusqu'aux épreuves du baccalauréat.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

Monsieur Alain CATTÀ  
Directeur des Français à l'Étranger et des Étrangers en France  
Ministère des Affaires Étrangères et Européennes